

Éléments constitutifs d'une politique linguistique et culturelle

GUIDE à l'intention des
conseils scolaires et des
écoles de langue française en
milieu minoritaire

Table des matières

Mise en contexte

Raison d'être

Principes directeurs

- **Développement intégral de tous les élèves**
- **Intégration de la langue et la culture à la vie scolaire**
- **Diversité**
- **Responsabilité collective**
- **Partenariat avec la communauté culturelle**

Mission

Vision

Valeurs

- | | |
|------------------------|--|
| - Respect | - Leadership |
| - Ouverture | - Respect de soi |
| - Engagement | - Créativité |
| - Cohérence | - Excellence |
| - Collaboration | - Diversité des expériences culturelles |

Objectifs et stratégies

Mandat linguistique et culturel des conseils scolaires

Mandat linguistique et culturel des écoles

Conclusion

Éléments constitutifs d'une politique linguistique et culturelle

Guide à l'intention des conseils scolaires et des écoles de langue française en milieu minoritaire

MISE EN CONTEXTE

L'expression linguistique, culturelle et artistique est, dans son sens le plus large, l'ensemble des connaissances, des expériences, des croyances, des valeurs, de la langue et des traditions d'une communauté. Le sentiment d'appartenance et d'identité culturelle des francophones vivant en milieu minoritaire est à bien des égards lié à tous les moyens d'expression de leurs communautés et des communautés qui les entourent. C'est dans cette optique que des organismes à vocation linguistique et culturelle se sont penchés sur la question de la vitalité linguistique et culturelle des conseils scolaires et des écoles en milieu minoritaire et ont réaffirmé l'importance pour chaque conseil scolaire de se doter d'une politique linguistique et culturelle comme moyen permettant l'affirmation du sentiment d'appartenance et de l'identité culturelle tout en tenant compte que la culture francophone est en évolution et s'enrichit par la diversité culturelle au sein de la francophonie.

En juin 2003, l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) adoptait la construction identitaire comme créneau principal de développement, s'engageant ainsi à développer une expertise spécifique dans ce domaine et à partager celle-ci avec l'ensemble du réseau éducatif francophone du Canada.

En décembre 2004, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) publiait sa *Recherche-action sur le lien langue-culture-éducation en milieu francophone minoritaire*. Lors du *Sommet en éducation* de 2005, cette recherche incitait les intervenants à ajouter l'axe *Action culturelle et identitaire* aux cinq autres volets du Plan d'action- article 23 visant la pleine mise en œuvre de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui reconnaît aux francophones en milieu minoritaire le droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue maternelle et le droit à la gestion scolaire.

La *Table de l'axe Action culturelle et identitaire (TAACI)*, coprésidée par la FCCF et l'ACELF, se voyait confier le développement de cet axe à partir des objectifs suivants :

- mettre en œuvre, avec les partenaires, une vision large et commune de l'école ainsi qu'une gouvernance axée à la fois sur la réussite scolaire et la construction identitaire des élèves;
- créer à l'intérieur et autour de l'école un milieu culturel et une vie artistique francophones riches, qui allument la passion créatrice, suscitent l'élan expressif et développent l'esprit critique de chaque élève, les motivant ainsi à s'identifier à la francophonie moderne; et
- faire en sorte que l'école contribue à la vitalité ethno-linguistique en se fondant sur les valeurs partagées de la communauté.

La TAACI est ainsi devenue responsable de voir à ce que l'activité « Adoption d'une politique au niveau de chaque CSF faisant écho à la politique d'aménagement linguistique provinciale/territoriale » puisse se réaliser. La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) fut désignée comme organisme porteur du dossier et responsable d'élaborer un document qui pourrait guider les conseils scolaires dans l'élaboration ou la révision d'une politique.

RAISON D'ÊTRE

Le présent document est destiné à tous ceux qui ont la responsabilité de sauvegarder et renforcer le statut, l'usage et le rayonnement de la langue française et de préserver et promouvoir la diversité culturelle et linguistique des milieux scolaires.

Ce document se veut une référence pour tous les conseils scolaires francophones en milieu minoritaire en servant de base à un processus d'autoévaluation et de révision des politiques linguistiques et culturelles existantes ou dans le but de guider l'élaboration de nouvelles politiques linguistiques et culturelles qui, à leur tour, appuieront les écoles qu'ils desservent et dont le mandat est non seulement d'offrir une bonne éducation générale (connaissances académiques, préparation à la vie, préparation aux études postsecondaires et au monde du travail et formation de bons citoyens), mais aussi d'accorder une importance égale à la construction identitaire des élèves, élément particulier qui démarque une école francophone des écoles de la majorité.

La recherche et la pratique démontrent qu'une politique linguistique et culturelle qui établit un lien étroit entre la langue française, la culture francophone et les arts est un outil indispensable à tout CSF en milieu minoritaire, soit un curriculum qui développe chez l'élève sa fierté envers la langue française et son sens d'appartenance à la francophonie de son milieu, de sa province et du Canada.

Le présent document n'est pas prescriptif en ce qu'il ne décrit pas des solutions à adopter, mais il cherche à faire émerger des principes qui permettront de mettre à l'avant-plan l'importance des milieux scolaires comme lieux de culture et la culture comme élément de savoirs et d'apprentissage.

En bref, ce guide s'inscrit dans la foulée du Plan d'action- article 23 en respect de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs suivants guideront les milieux scolaires dans l'élaboration ou la révision de leur politique linguistique et culturelle. Ils peuvent également venir appuyer et compléter une Politique linguistique et culturelle tel que l'Énoncé de politique et lignes directrices - Admission, Accueil et Accompagnement des élèves dans les écoles de langue française en Ontario ou tout autre politique qui réfère notamment à l'accueil des nouveaux arrivants.

Développement intégral de tous les élèves

Compte tenu de leur mandat éducatif et culturel, les conseils scolaires et les écoles de langue française en milieu minoritaire verront à éveiller et fortifier chez les élèves, dès les premières années à l'école, une fierté de qui ils sont et à soutenir leur développement intégral afin de favoriser leur épanouissement personnel, leur création artistique, leur affirmation identitaire, leur sentiment d'appartenance à la communauté francophone et leur ouverture au monde.

Intégration de la langue et la culture à la vie scolaire

Compte tenu de leur mandat éducatif et culturel, les conseils scolaires et les écoles de langue française en milieu minoritaire verront à intégrer les dimensions linguistique, culturelle et artistique à la vie de l'école, à l'expérience de la salle de classe et aux activités parascolaires et périscolaires.

Diversité des expériences culturelles

Compte tenu de leur mandat éducatif et culturel, les conseils scolaires et les écoles de langue française en milieu minoritaire verront à entretenir une atmosphère culturelle et artistique à l'école et à fournir aux élèves de multiples occasions de vivre des expériences culturelles variées ayant des retombées sur les apprentissages, le développement identitaire et l'ouverture.

Responsabilité collective

Compte tenu de leur mandat éducatif et culturel, les conseils scolaires et les écoles de langue française en milieu minoritaire verront à élaborer une politique qui est vivante et qui répond aux principaux intervenants qui auront à la faire vivre. Il est donc important que cette politique soit participative, évolutive et surtout signifiante selon la réalité et les besoins de chaque conseil scolaire. Par conséquent, il est essentiel que les intervenants concernés (élèves, parents, personnel de l'école, conseil scolaire et communauté) soient engagés dans son élaboration et deviennent des passeurs culturels auprès des élèves. L'engagement du personnel scolaire permet de soutenir la fierté et l'appartenance des élèves à la communauté francophone, encourage la création artistique et, par le fait même, entretient un milieu culturel et artistique à l'école.

Partenariat avec la communauté culturelle

Compte tenu de leur mandat éducatif et culturel, les conseils scolaires et les écoles en milieu minoritaire verront à ce que des partenariats soient établis avec les associations artistiques afin de rendre accessibles aux élèves les productions et les lieux culturels, l'expertise des artistes et de rapprocher les élèves des milieux culturels et des gens qui sont des passeurs culturels.

VISION

Les élèves des écoles de langue française en milieu minoritaire sont fiers de leurs racines, de leur langue, de la richesse de leur patrimoine culturel et de la diversité qui contribue à la culture de leur école et de leur communauté.

Les élèves devraient non seulement être fiers de leurs racines et du passé, mais ils devraient aussi sentir qu'ils ont le pouvoir d'agir sur leur environnement actuel (école, communauté) et contribuer à la construction d'une culture en évolution.

Les conseils scolaires et les élèves des écoles de langue française en milieu minoritaire tiennent à ce que leurs élèves jouissent d'un environnement culturel stimulant et propre au développement des sentiments de fierté, d'identité, d'appartenance et d'ouverture sur le monde.

Les conseils scolaires et les écoles de langue française en milieu minoritaire sont déterminés à mettre en valeur une programmation culturelle riche dans sa diversité et sa qualité et à valoriser les différentes formes d'expression artistique et culturelle en créant des passerelles entre l'école et les milieux artistiques et les communautés.

MISSION

Les conseils scolaires et les écoles de langue française en milieu minoritaire font preuve de leadership et travaillent en partenariat avec les collectivités, les associations culturelles et le secteur privé dans le but de favoriser le développement de la langue et de la culture françaises.

Les conseils scolaires et les écoles de langue française en milieu minoritaire investissent des ressources pour reconnaître, soutenir et valoriser leur patrimoine culturel, encourager l'expression artistique et culturelle de leurs élèves, faire la promotion de la richesse culturelle et améliorer l'accès aux diverses ressources et manifestations culturelles.

VALEURS

Ce guide suggère dix valeurs fondamentales auxquelles les conseils scolaires et les écoles de langue française en milieu minoritaire pourraient souscrire.

Respect : La langue et la culture définissent l'identité des francophones en milieu minoritaire et elles doivent être respectées, préservées et mises en valeur afin que la société francophone de chaque région et du Canada se développe et prospère.

- Ouverture*** : Toute politique doit valoriser la langue, la culture et le patrimoine dans une perspective d'ouverture à la francophonie d'ailleurs dont l'apport est précieux au développement des francophones.
- Engagement*** : L'éducation et la sensibilisation à la richesse de la langue, des arts et de la culture passent par l'école qui est considérée comme un lieu privilégié d'accès au développement d'une culture en évolution. Les conseils scolaires et les écoles de langue française soutiennent financièrement des projets artistiques et culturels dans leurs régions.
- Cohérence*** : Toute politique s'applique aux disciplines scolaires et à la vie de l'école et tient compte de ce qui définit les francophones en milieu minoritaire et du lien qui unit leur manière d'être, de voir, de penser et d'évoluer.
- Collaboration*** : La collaboration entre les écoles, les municipalités, les organismes culturels et les communautés font partie du processus de développement des projets culturels de l'école. Cette collaboration s'adresse à tout organisme associé à la mission éducative de l'école.
- Leadership*** : Les conseils scolaires et les écoles de langue française en milieu minoritaire ont la responsabilité de protéger, de renforcer et de mettre en valeur la langue, le patrimoine culturel et l'expression artistique de leurs régions pour assurer le développement d'une identité culturelle tout en misant sur la forte potentialisation des élèves comme agent de développement d'une culture en évolution.
- Respect de soi*** : La construction identitaire repose sur le respect de soi, la confiance en soi et l'estime de soi. Le respect de soi permet de prendre conscience de sa propre valeur, se traduit dans la confiance en ses propres capacités et est essentiel à une société saine et prospère.
- Créativité*** : La créativité doit être stimulée par un environnement qui offre maintes occasions de repérer et de promouvoir la créativité et le talent artistique des élèves en leur offrant maintes occasions de concevoir et de mettre en œuvre des productions artistiques et culturelles tout en leur permettant d'accéder à la créativité et aux talents des artistes.
- Excellence*** : L'excellence joue un rôle important dans la prospérité et la croissance de la langue et de la culture à l'école. Les célébrations artistiques et culturelles visent à rehausser le prestige et l'excellence de la langue et de la culture françaises tout en assurant une bonne diffusion à l'école et à l'ensemble des communautés.
- Diversité*** : La diversité linguistique et culturelle fait la richesse de l'humanité et, dans ce sens, les élèves doivent être incités à apprendre d'autres langues et à s'intéresser à d'autres cultures.

OBJECTIFS ET STRATÉGIES

Nous suggérons aux conseils scolaires et aux écoles trois objectifs comme moyens de canaliser leurs efforts pour la réussite. Des stratégies sont présentées à titre suggestif pour atteindre chaque objectif.

Objectif 1 : Accentuer la prise de conscience de la dimension culturelle par les élèves et tout le personnel en facilitant leur participation aux différentes manifestations culturelles et en valorisant et soutenant des projets liés à la construction identitaire et à l'épanouissement de la langue et de la culture à l'école.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Augmenter la fréquentation des divers lieux culturels (musées, théâtres, salles de spectacles, etc.) et des manifestations artistiques et culturelles dans toute leur diversité afin de développer chez les élèves le goût et l'habitude de fréquenter des lieux culturels.
2. Promouvoir la création de lieux culturels animés à l'école (bibliothèque, centre étudiant, etc.) et assurer les moyens à leur animation.
3. Enrichir l'environnement culturel de l'école par l'engagement des directions d'école qui agissent comme passeurs culturels auprès des enseignants, des élèves, des parents et de la communauté en s'inspirant des stratégies proposées dans la *Trousse du passeur culturel*.
4. Favoriser la tenue régulière d'événements artistiques et culturels à l'école (pièces de théâtre, spectacles, vernissages, galeries d'art, etc.) professionnels et aussi amateurs où les élèves jouent un rôle actif (soirée de poésie, spectacle, expositions, etc.).
5. Valoriser la participation des élèves aux manifestations annuelles telles que la semaine des arts, la semaine du patrimoine, la semaine de fierté française, etc.
6. Assurer un lien étroit entre le choix des activités culturelles et artistiques et le projet éducatif de l'école.
7. Offrir une variété d'activités durant et après les heures de classe pour développer chez les élèves un sentiment d'appartenance et de fierté à l'égard de leur école tout en leur permettant de se réaliser sur les plans sportif, culturel, social, intellectuel et communautaire.
8. Accentuer le rôle du conseil des élèves dans le développement du sentiment d'appartenance à l'école, du souci de l'identité culturelle et du rayonnement de l'école dans la communauté.
9. Soutenir les membres du personnel dans leur rôle de passeurs culturels en leur offrant de la formation et en leur donnant accès à un accompagnement par des intervenants du milieu artistique et culturel.
10. Se doter d'un plan d'activités culturelles et artistiques en début d'année scolaire.
11. Créer une atmosphère culturelle à l'école par la mise sur pied de projets échelonnés sur toute l'année tels que la radio étudiante, le journal étudiant, les clubs d'arts et de lecture, les groupes d'harmonie musicale, la chorale, les troupes de danse et autres.

Objectif 2 : Recourir aux ressources artistiques et culturelles du milieu pour accroître les possibilités d'éducation linguistique et culturelle qu'offrent les programmes d'études.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Inviter des intervenants du secteur des arts et de la culture (peintres, écrivains, sculpteurs, etc.) pour approfondir les connaissances des élèves et pour faire des liens avec la réalité de ce secteur d'activités.
2. Stimuler la lecture d'auteurs francophones reconnus à grande échelle et d'auteurs francophones de la région.
3. Favoriser l'interdisciplinarité entre les arts, la culture et les disciplines scolaires.
4. Faire des liens entre les matières scolaires et les carrières liées au monde des arts et de la culture.
5. Faire appel à des artistes pour stimuler et soutenir la création des élèves.
6. Encourager l'initiative des élèves en favorisant une plus grande visibilité de leurs productions artistiques et culturelles.
7. Créer des occasions de discussions en classe afin de permettre la libre expression des élèves et le développement de la pensée critique et créative, la curiosité et le sens de l'esthétique.
8. Voir à l'embauche d'animateurs culturels et linguistiques qui ont pour rôle de soutenir l'école dans son mandat identitaire.

Objectif 3 : Renforcer les institutions scolaires et communautaires par le biais de modèles de partenariats innovateurs et efficaces.

Stratégies pour atteindre cet objectif :

1. Établir des partenariats avec différents organismes de la région.
2. Rendre disponibles aux artistes les espaces disponibles dans les écoles.
3. Favoriser des échanges de services entre le milieu scolaire et le milieu artistique et culturel.
4. Encourager les parents à faire participer leurs enfants à des activités culturelles à l'extérieur des heures scolaires.
5. Organiser des activités culturelles à l'intention des parents en prévoyant les ressources budgétaires aptes à les soutenir.
6. Organiser des forums de concertation avec les communautés et autres organismes culturels dans le but de développer des projets culturels.
7. Assurer la participation des intervenants du milieu au comité culturel de l'école.
8. Investir un pourcentage des levées de fonds organisées par l'école dans des activités visant le développement de l'identité culturelle et l'expression artistique.
9. Faire la promotion des projets culturels et artistiques auprès des partenaires de l'école dans le but de valoriser leur participation en les invitant, par exemple, à une soirée de reconnaissance.
10. Organiser annuellement une campagne publicitaire destinée à élargir le réseau des partenaires de l'école.

MANDAT LINGUISTIQUE ET CULTUREL DES CONSEILS SCOLAIRES – QUELQUES IDÉES POUR ALIMENTER LA DISCUSSION DES CONSEILS SCOLAIRES

- Les conseils scolaires s'investissent d'une façon significative dans une politique linguistique et culturelle.
- La mission et la vision des conseils scolaires contiennent un énoncé sur la langue et la culture.
- Les conseils scolaires développent, en collaboration avec les parents, la communauté et les intervenants scolaires, une politique culturelle qui va appuyer chaque école de son territoire dans son mandat de construction identitaire.
- Les plans éducatifs des conseils scolaires contiennent des stratégies de mise en œuvre de leur politique culturelle et de promotion des arts et de la culture.
- Les conseils scolaires reconnaissent l'importance du développement, chez les élèves et le personnel, d'un sentiment d'identité culturelle et d'appartenance à la communauté francophone.
- Les conseils scolaires prévoient les ressources humaines et financières pour promouvoir et soutenir les écoles dans leurs projets de promotion de la langue et de la culture.
- Les conseils scolaires voient à la coordination des programmes culturels des écoles de leur territoire.
- Les conseils scolaires font la promotion d'une ouverture de l'école sur la communauté afin d'exploiter l'éventail des ressources artistiques et culturelles existantes.
- Les conseils scolaires sont responsables de sensibiliser le personnel scolaire au mandat culturel et à l'importance de s'engager collectivement dans la promotion de la langue et de la culture françaises.
- Les conseils scolaires établissent des partenariats durables avec le milieu culturel.
- Les conseils partagent avec la communauté la responsabilité de la mise en œuvre de la politique linguistique et culturelle.

MANDAT LINGUISTIQUE ET CULTUREL DES ÉCOLES – QUELQUES IDÉES

- Les écoles voient à créer un environnement culturel francophone dynamique par la mise sur pied de projets culturels riches et variés et échelonnés sur toute l'année scolaire.
- La mission et la vision des écoles contiennent un énoncé sur la langue et la culture en lien avec la politique linguistique et culturelle.

- La programmation proposée aux élèves leur permet non seulement d'être spectateurs, mais leur offre des occasions de participer activement à des activités de création afin d'acquérir des compétences, du vocabulaire et des connaissances lors de rencontres et lors d'ateliers à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.
- Les écoles associent les parents à leur plan éducatif, les sensibilisent à leur mandat culturel et obtiennent leur engagement aux projets culturels.
- Les écoles s'ouvrent à la communauté dans son ensemble afin de partager les ressources existantes et d'initier ou de s'associer à des projets scolaires communautaires intéressants et signifiants.

CONCLUSION

Sur le plan de la croissance linguistique et culturelle des francophones vivant en milieu minoritaire, un élément important de l'ère actuel est la prise en compte de manière de plus en plus consciente des moyens qui peuvent servir à affirmer leur spécificité, leur langue française, leur héritage collectif, leur contribution au rayonnement de la culture francophone canadienne et leur ouverture aux autres cultures du monde.

Guidée par la *Charte canadienne des droits et libertés*, une politique culturelle se veut un moyen de contribuer à renforcer, soutenir et protéger la vitalité linguistique et culturelle des conseils scolaires et des écoles de langue française en milieu minoritaire. Son contenu doit être considéré comme un cadre de référence pour guider la mise en place de politiques locales et elle doit demeurer un moyen souple et évolutif dont les orientations seront actualisées régulièrement dans les milieux et dans le respect des réalités de chacun. Le présent document se veut un guide pour une réflexion concrète et une action concertée dans le domaine de la vitalité linguistique culturelle des élèves francophones vivant en milieu minoritaire.

Pour que la politique culturelle ne soit pas un document de plus, une intention louable, les conseils scolaires et écoles de langue française en milieu minoritaire doivent se sentir interpellés par l'importance de mieux définir les grandes orientations et les principes directeurs qui guident leurs actions en regard de la croissance linguistique et culturelle de leurs milieux. C'est alors que ce guide prendra tout son sens.